

Sujet : MRAe BFC - Avis / Décision de l'Ae sur le PLU de la commune de Damprichard

De : "Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) BFC - CGEDD/MIGT Lyon emis par HOVETTE Sylvie (assistante coordonnateur/appui MRAe) - CGEDD/MIGT Lyon"
<sylvie.hovette.-.mrae.bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 19/05/2017 16:36

Pour : mairie.damprichard@wanadoo.fr

Copie à : "MRAeBFC (BALU)" <mrae.bfc@developpement-durable.gouv.fr>, MRAeBFC - BALU / DREAL
<ee.dreal.bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr>

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté sur la révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme de Damprichard.

Bien sincèrement

Sylvie HOVETTE

Appui aux Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAe)

Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté

CGEDD / MIGT Lyon

04.37.24.22.64



CGEDD

CONSEIL GÉNÉRAL DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Conseil-general-de-1.html>

<http://intra.cgedd.i2/1-autorite-environnementale-du-cgedd-r627.html>

— Pièces jointes : —

170519_2017DKBFC57_PLU_Damprichard_25.pdf

129 Ko